

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro
MLDC_260227_019

portant sur

DÉCLARATION SANS SUITE DE LA PROCÉDURE DE PASSATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX RELATIFS À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES ATELIERS MUNICIPAUX DANS L'ANCIENNE USINE FRAISSE

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU le Code de la commande publique et en particulier les articles R2185-1 et R2185-2,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

CONSIDÉRANT que la commune de Lodève a lancé une consultation pour la rénovation énergétique des ateliers municipaux dans l'ancienne usine Fraisse, comportant quinze lots,

CONSIDÉRANT que vingt-neuf plis ont été valablement déposés dans le cadre de cette procédure,

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des plis, il a été constaté une irrégularité de procédure qu'il est impossible de corriger sans remettre en cause les conditions de mise en concurrence,

CONSIDÉRANT que l'irrégularité de procédure constitue un motif d'intérêt général justifiant que la commune de Lodève ne poursuive pas la procédure de passation,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De déclarer sans suite la procédure de passation des marchés de travaux pour la rénovation énergétique des ateliers municipaux dans l'ancienne usine Fraisse, pour le motif d'intérêt général et plus précisément pour irrégularité de procédure ; l'ensemble des opérateurs économiques qui ont répondu au lots relatifs à cette procédure en sera informé,

- **ARTICLE 2** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20260227-lmc124124-CC-1-

Fait à Lodève, le vingt sept fevrier deux mille vingt-six,

1
Date de télétransmission : 27/02/26
Date de publication : 05/03/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE

